

# Projet éolien d'Avosnes et Saffres

Livret d'information

Juillet 2024

# Sommaire

---

Préambule.....	1
La société Volkswind.....	2
L'énergie éolienne.....	3
Le fonctionnement d'un parc éolien.....	7
Les démarches d'un projet .....	8
Historique et planning prévisionnel.....	9
La zone de projet .....	10
L'étude naturaliste.....	16
L'étude paysagère.....	17
L'étude acoustique.....	19
Les retombées économiques.....	22
Acceptabilité de l'éolien .....	23
La concertation .....	25
Le financement participatif.....	26
Les partenariats avec la population.....	27
L'éolien en questions .....	28
Pour aller plus loin .....	32
En conclusion .....	33

## Préambule

---

La société Volkswind France souhaite, via ce livret, vous informer sur l'énergie éolienne et vous faire état de l'avancement de nos réflexions sur les communes d'Avosnes et Saffres.

Volkswind a identifié une zone potentielle de projet sur les territoires des communes d'Avosnes et Saffres. Cette zone est en dehors de l'ensemble des servitudes techniques identifiées.

La phase de préfaisabilité s'est achevée favorablement et permet d'envisager les études de faisabilités pour déterminer précisément les enjeux du territoire et ainsi déterminer l'implantation des éoliennes et l'ensemble des mesures d'accompagnement associées.

Une exposition d'information a eu lieu au mois de mars 2024 sur la commune d'Avosnes. En complément, une exposition pourrait également être envisagée sur la commune de Saffres afin de présenter à la population la zone de projet et les études en cours.

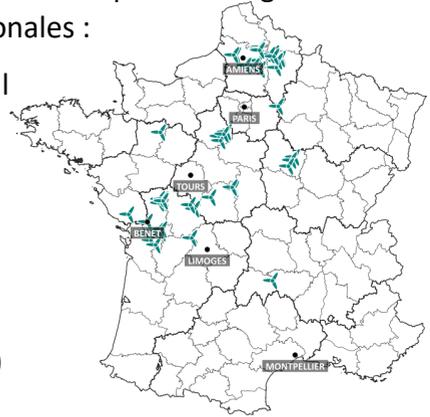
## La société Volkswagen

**Volkswind France** est une société qui conçoit, développe, construit et exploite des projets éoliens, en étroite collaboration avec ses partenaires locaux.

Créée en 2001, l'entreprise compte **1061 MW raccordés**, pour **422 éoliennes installées**.

Volkswind France est une entreprise de proximité grâce à sa structure organisée en antennes régionales :

- Y Paris (Ile-de-France) siège social
- Y Tours (Centre-Val de Loire)
- Y Amiens (Hauts-de-France)
- Y Limoges (Nouvelle-Aquitaine)
- Y Montpellier (Occitanie)
- Y Benet (Centre de maintenance)



La présence de Volkswind France en région permet à l'équipe de **mieux appréhender les spécificités locales et d'instaurer des relations de confiance et de longue durée** avec les administrations et les partenaires locaux.



En 2015, pour soutenir sa forte croissance, le groupe Volkswind a cédé 100% de son capital au groupe Axpo. Le groupe Suisse Axpo produit et distribue de l'électricité pour plus de 3 millions de personnes et plusieurs milliers de Sociétés en Suisse, et dans plus de 30 pays dans le monde.

Environ **5000 employés assurent depuis 100 ans** la production d'énergie majoritairement décarbonée. Axpo est l'un des leaders européens pour la commercialisation de l'électricité et la conception de solutions énergétiques propres à ses clients.

# L'énergie éolienne

## Le contexte actuel

La raréfaction des ressources et le changement climatique nous imposent de modifier fortement nos manières de consommer et de produire de l'énergie. En effet l'utilisation massive d'énergies fossiles a engendré un relâchement important de gaz à effet de serre, principale cause du réchauffement de la planète.



Une transition énergétique semble donc indispensable et les **énergies renouvelables** constituent une réelle opportunité pour répondre à une partie de nos besoins énergétiques dans le respect d'impératifs environnementaux, sociaux, économiques, stratégiques et éthiques.

## Caractéristiques de l'énergie éolienne



**UNE SOURCE**  
**INÉPUISABLE**

Trois régimes de vent distincts couvrent le territoire français.



**UNE ÉNERGIE**  
**PROPRE**

Après 1 an d'exploitation, une éolienne produit la quantité d'énergie qui a été nécessaire à sa fabrication et son installation. Une éolienne en fin de vie est recyclable à 90%.



**UNE ÉNERGIE**  
**SÛRE**

L'énergie éolienne ne pollue pas les sols et les milieux aquatiques, car elle ne génère aucun déchet dangereux pour la santé ou l'environnement.

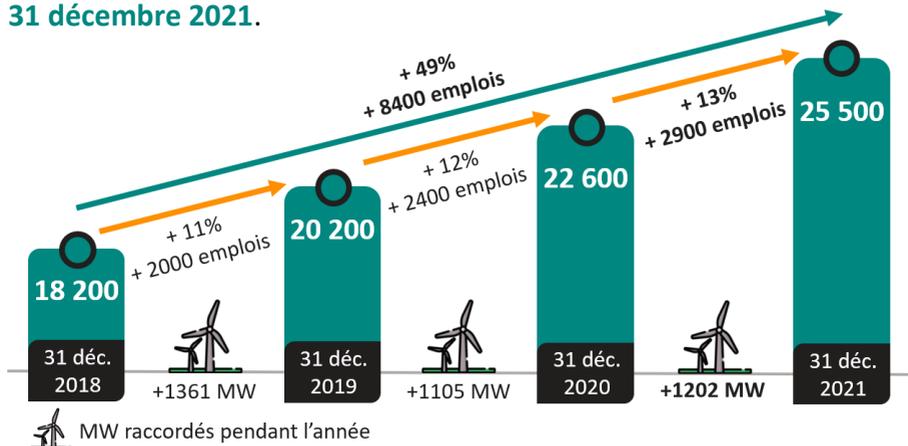


**UNE ÉNERGIE**  
**COMPATIBLE AVEC**  
**D'AUTRES ACTIVITÉS**

Globalement l'énergie éolienne est très peu consommatrice en espace au sol. En effet, une éolienne occupe en moyenne 0,25 à 0,5 ha. Les activités agricoles peuvent ainsi être maintenues au pied de l'éolienne.

## L'éolien et l'emploi

En 2021, les emplois de la filière éolienne ont continué de croître à un rythme important puisque le taux de croissance atteint les 13 %, avec un total de **25 500 emplois directs et indirects en France au 31 décembre 2021**.



La croissance de l'emploi éolien en France en 2021

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE

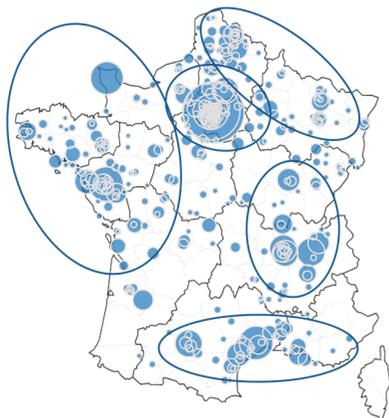
Concernant la Bourgogne-Franche-Comté, région au potentiel éolien important, on comptabilise 952 emplois éolien fin 2021 :

**204** : Etudes et développement

**376** : Fabrication de composants

**354** : Ingénierie et construction

**18** : Exploitation et maintenance



Plusieurs « pôles éoliens » sont répartis sur le territoire français.

Dans le sud de la France, le port de Sète s'impose comme le point d'entrée du matériel éolien.

Le développement de l'éolien représente donc une opportunité économique pour le port de Sète.

## Le contexte politique



### **Au niveau international**

**Accords de Paris (2015)** : Contenir la hausse des températures mondiales nettement en dessous de 2 °C d'ici la fin du siècle par rapport aux niveaux préindustriels.



### **Au niveau européen**

**Paquet énergie-climat (2008, révisé en 2016)** : Réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à 1990, porter à 32% la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique et accroître de 32,5% l'efficacité énergétique.



### **Au niveau national**

**Grenelle I & II (2009/2010)** : Diviser par 4 les émissions de GES par rapport à 1990.

## **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE - 2019) :**

Atteindre 36% d'ENR dans le mix énergétique en 2028, dont 31% d'origine éolienne, 24 100 MW d'éolien terrestre en 2023 et 33 200 à 34 700 MW d'éolien en 2028.

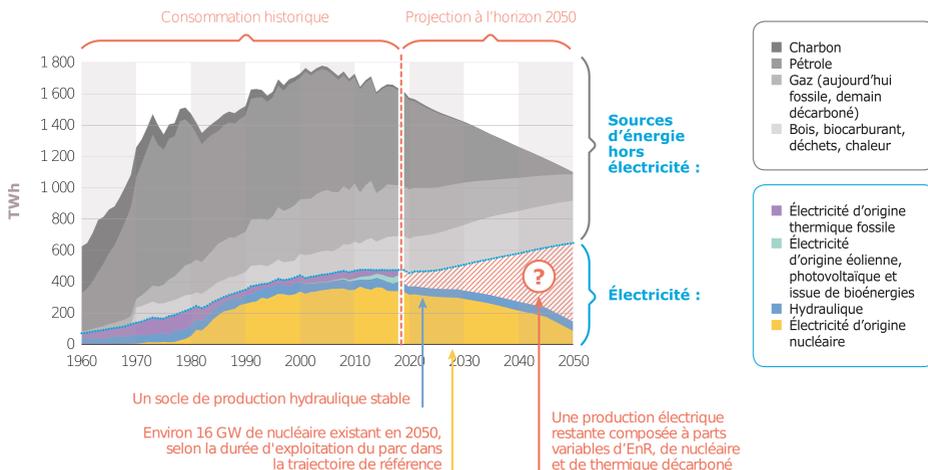
## **Stratégie nationale bas-carbone (2020) :**

Décarboner la production d'énergie et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

## **Futurs énergétiques 2050 - RTE (2021) :**

Le gouvernement s'est engagé dans des études de simulation et de comparaison des différents systèmes électriques permettant d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

Une étude expose les différents scénarios pour produire 645 TWh d'électricité décarbonée en 2050. Le scénario de référence repose sur une électrification progressive, en substitution aux énergies fossiles.



### Evolution de la consommation totale d'électricité à l'horizon 2050

RTE a identifié ces différents scénarios allant du 100% ENR au maximum d'investissement dans le nucléaire.

Ce dernier scénario implique le prolongement de centrales actuelles, de création de nouveaux EPR ainsi que des SMR (petit réacteur).

Il aboutit à la production d'au maximum 50% de la consommation énergétique française en 2050. Ainsi, quels que soient les investissements dans le nucléaire, il est nécessaire de multiplier par au moins 2,5x les capacités éoliennes en France.



### Au niveau régional

**SRADDET Bourgogne-Franche-Comté** : Atteindre 2 800 MW installés en 2030, 39% de l'objectif réalisé au 31 mars 2023 (1098 MW installés).

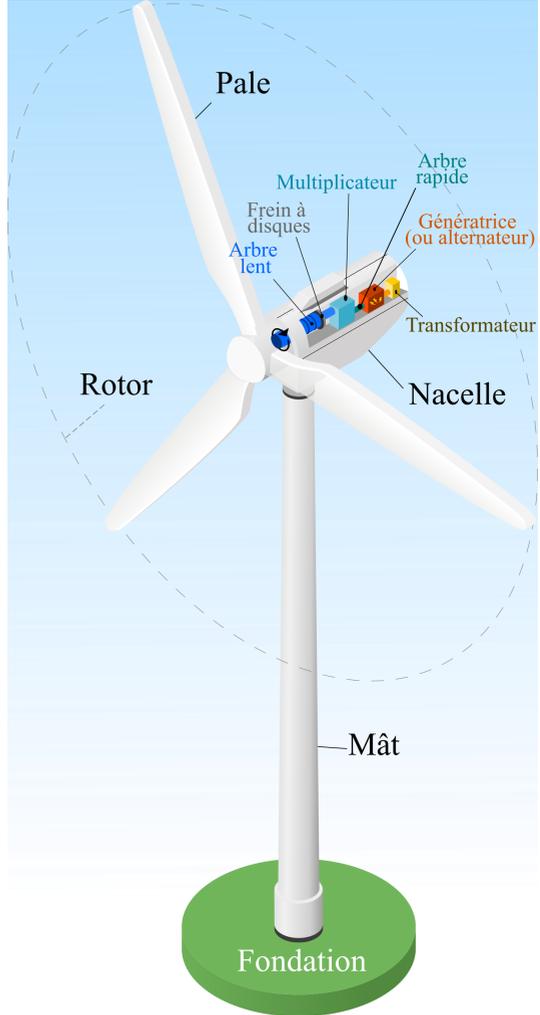
# Le fonctionnement d'un parc éolien

Version moderne du moulin à vent, une éolienne récupère l'énergie cinétique du vent qu'elle transforme en énergie mécanique grâce aux pales.

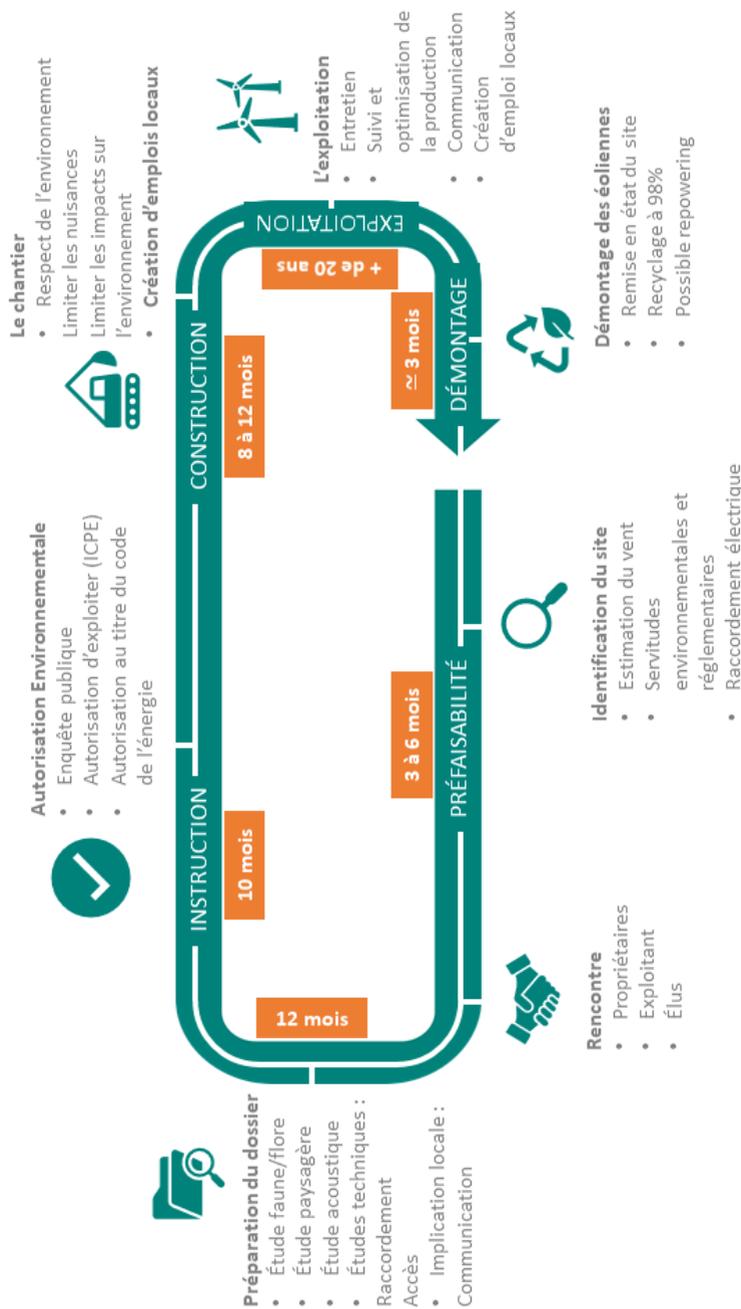
Cette énergie mécanique entraîne, via le moyeu, une génératrice qui crée un courant électrique.

L'électricité produite est ensuite traitée par un convertisseur avant d'être injectée sur le réseau de distribution.

Des câbles souterrains relient les éoliennes au poste de livraison. Celui-ci est raccordé au réseau de distribution via le poste source. L'ensemble des réseaux du parc éolien sont enterrés



# Les démarches d'un projet

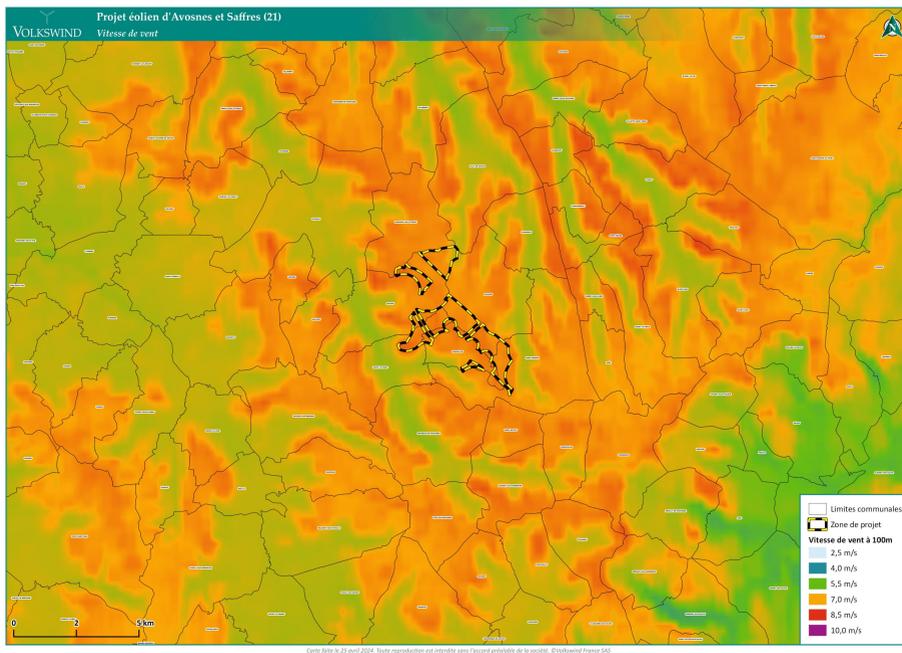


## Historique et planning prévisionnel

<b>Octobre 2008</b>	Dépôt du dossier Ferme éolienne d'Avosnes-Uncey le Franc (refusé en 2012)
<b>Avril 2023</b>	Echanges avec les municipalités d'Avosnes, Uncey-le-Franc et Saint-Mesmin
<b>Printemps 2023</b>	Rencontre des propriétaires et exploitants concernés par le projet
<b>Décembre 2023</b>	Echanges avec la municipalité de Saffres et lancement de l'étude environnementale (Envol Environnement)
<b>Janvier 2024</b>	Lancement de l'étude paysagère (Epycart)
<b>Mars 2024</b>	Exposition du projet en mairie d'Avosnes
<b>Avril 2024</b>	Installation d'un mât de mesures pour étudier l'activité en altitude des chauves-souris
<b>Juin 2024</b>	Présentation du projet à la DDT (PCDER)
<b>Automne 2024</b>	Réalisation de l'étude acoustique
<b>1er semestre 2025</b>	Finalisation des études et définition du projet
<b>2ème semestre 2025</b>	▼ Dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale

## La zone de projet

La zone du projet dispose d'un **bon gisement éolien** : la vitesse moyenne du vent est d'environ **7,5 m/s à 100 m de hauteur\***.

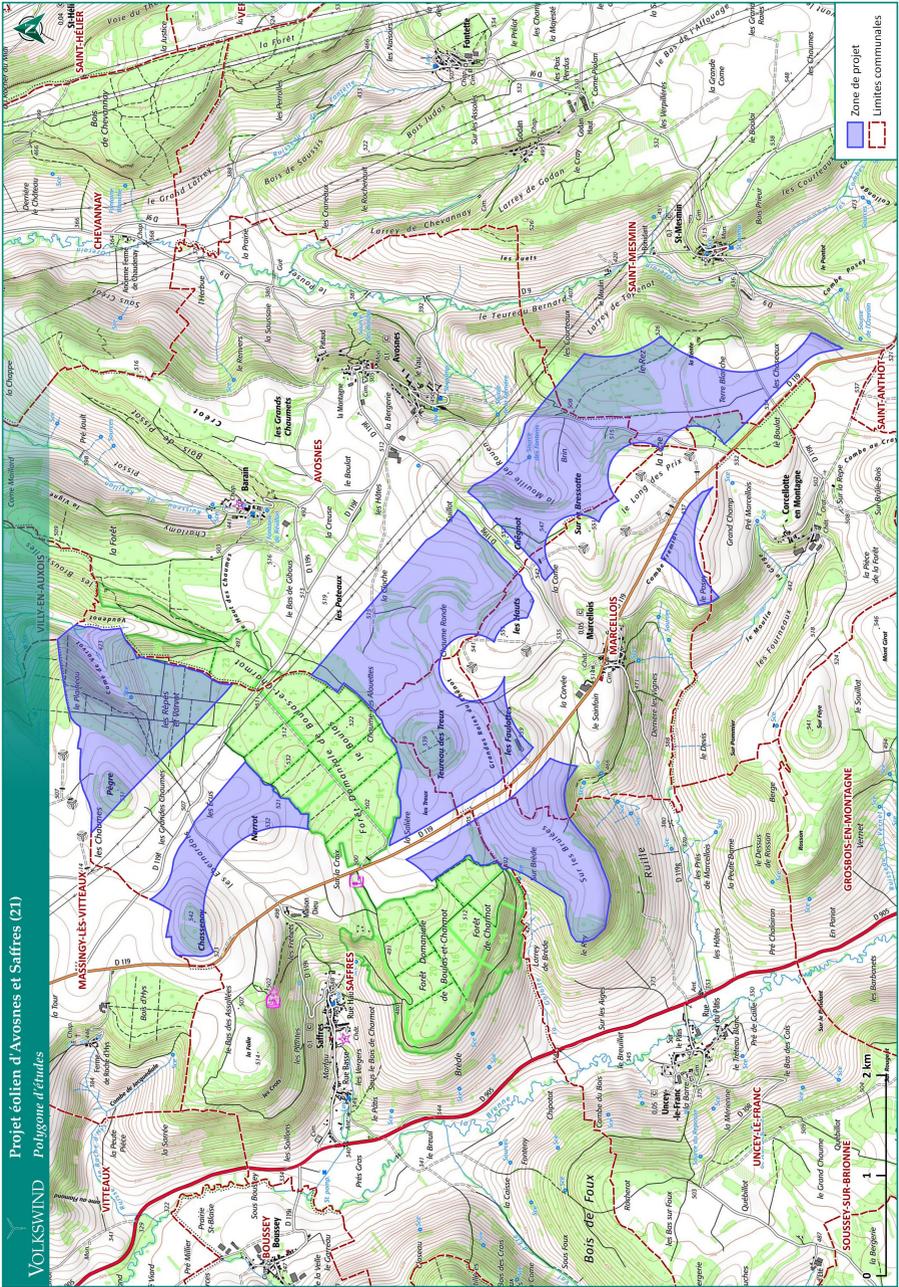


Après une étude des contraintes urbaines et techniques, des sensibilités environnementales et patrimoniales, une zone potentielle propice au développement éolien a été identifiée sur les communes d'Avosnes et Saffres.

La zone d'étude est représentée sur la carte de la page suivante. Une implantation d'une dizaine d'éoliennes est envisageable en extension des parcs éoliens existants mais celle-ci sera définie avec précision à la fin des études.

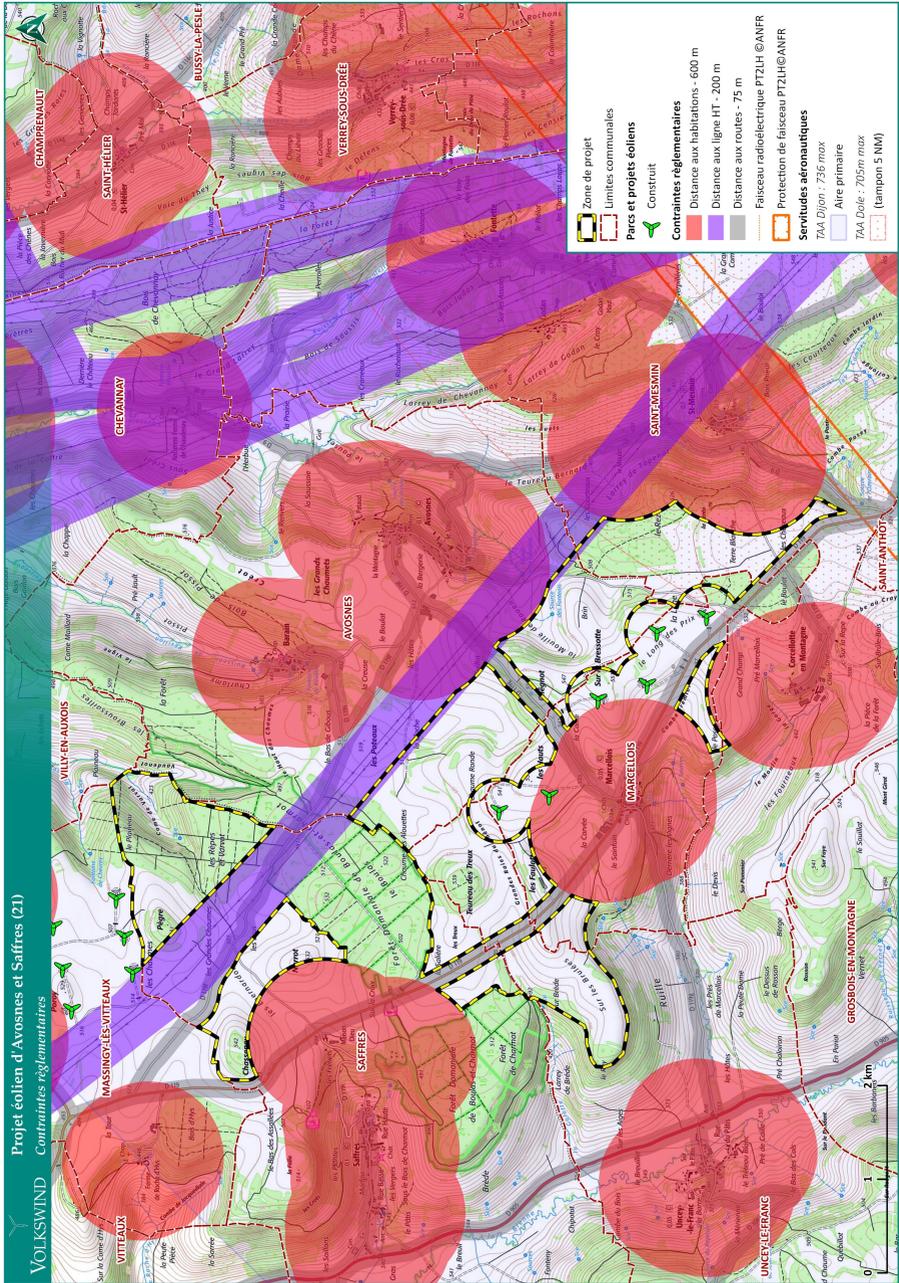
\*Source : Global Wind Atlas

**VOLKSWIND** Polygone d'études  
**Projet éolien d'Avosnes et Salfres (21)**

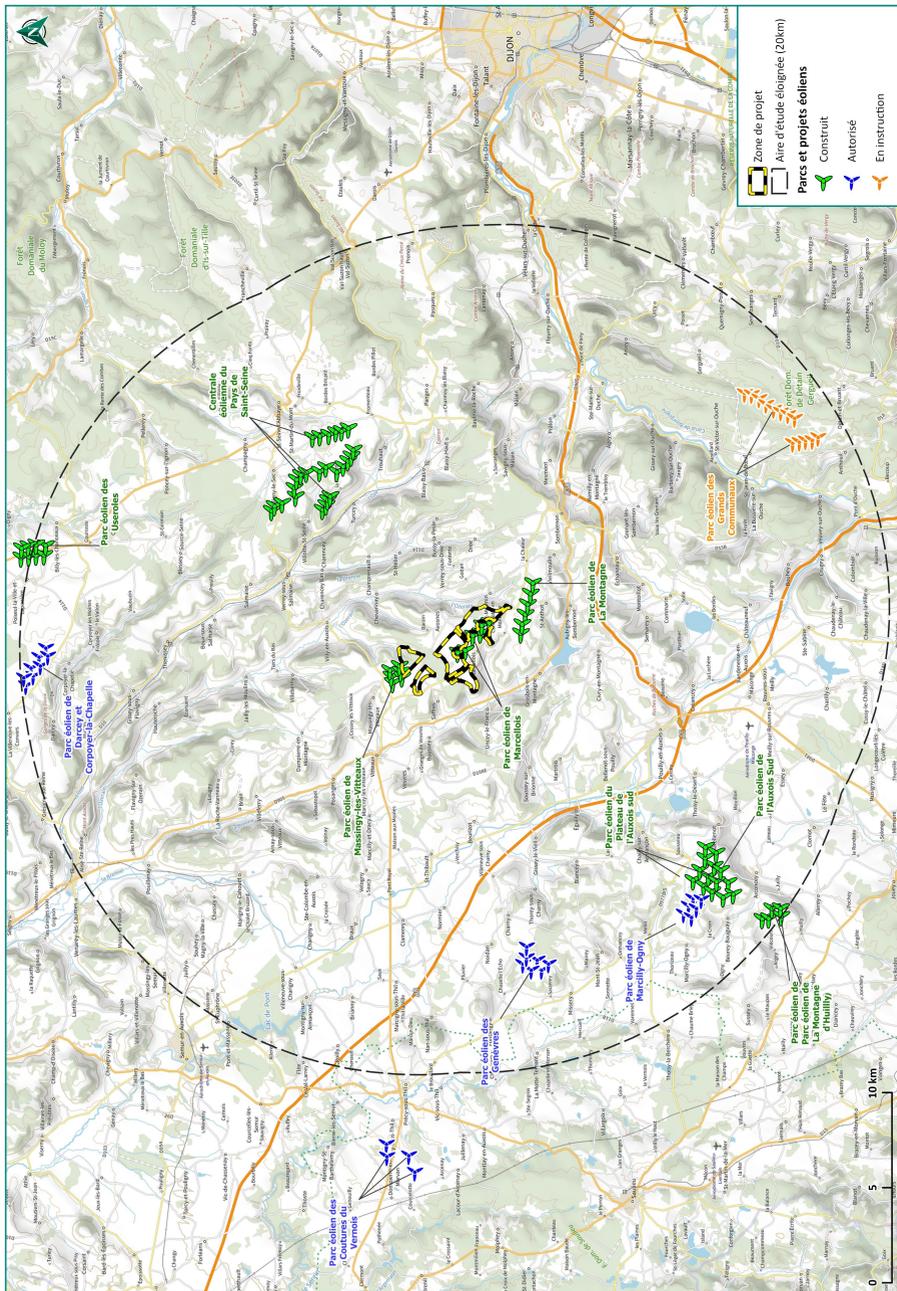


Carte jointe le 25 avril 2024. Toute reproduction est interdite sans l'accord préalable de la société. © Hochmann France SAS

# Contraintes réglementaires



# Contexte éolien



Dans les 20 km du projet d'Avosnes et Saffres, on recense trois projets autorisés, dont l'un par Volkswind (Marcilly-Ogny), huit parcs éoliens construits, ainsi qu'un projet en instruction.

Parcs éoliens	Nombre d'éoliennes	Puissance du parc (MW)	Hauteur des machines (m)
<b>Autorisés</b>			
<b>Darcey et Corpoyer-la-Chapelle</b>	8	24,0	207
<b>Marcilly-Ogny</b>	6	13,8	150
<b>Genèvres</b>	7	22,4	150
<b>Construits</b>			
<b>Pays de Saint-Seine</b>	25	50,0	125
<b>La Montagne</b>	6	12,0	128
<b>l'Auxois Sud</b>	6	12,0	125
<b>Marcellois</b>	6	10,8	130
<b>Massingy-les-Vitteaux</b>	6	10,8	130
<b>Useroles</b>	4	9,6	149
<b>Plateau de l'Auxois sud</b>	8	16,0	130
<b>Allerey (ex, de La Montagne d'Huilly)</b>	5	15,0	158
<b>En instruction</b>			
<b>Grands Communaux</b>	13	54.6	180

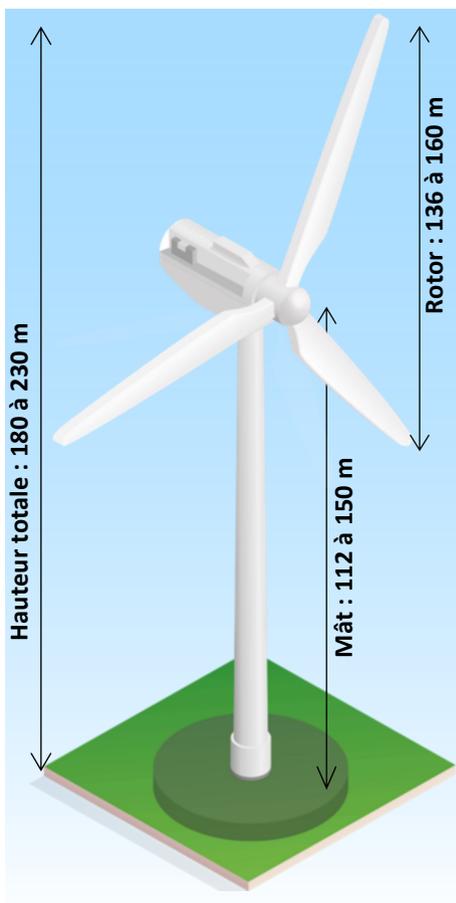


## Le modèle d'éolienne

Les éoliennes du projet seront de type Vestas d'une hauteur en bout de pales comprise **entre 180 et 230 mètres** pour une **puissance unitaire de 4 à 6 MW**.

Un potentiel technique d'une **dizaine d'éoliennes** est envisageable sur les communes d'Avosnes et Saffres (sous réserve des résultats d'études).

Les éoliennes du projet seront implantées à plus de 500 mètres de toute habitation.



## La production estimée

Une éolienne d'une puissance totale de 4,5 MW produira environ **9 900 MWh/an**, soit la consommation électrique d'environ **4 500 habitants** (ou le transport de 5 400 français en véhicule électrique) et permettra d'éviter chaque année le rejet de 6 200 tonnes de CO<sub>2</sub>.

Le poste de livraison pourra être relié au réseau de distribution par un câble enterré jusqu'au poste source de Vieilmoulin qui se situe à environ 4,7 km à l'est de la zone de projet.

## L'étude naturaliste

### Habitats présents sur la zone de projet

La zone d'étude est majoritairement occupée par des milieux agricoles et des milieux boisés. Les milieux prairiaux, bien que moins représentés, restent présents au sein de la zone.

Une étude naturaliste est actuellement réalisée par ENVOL Environnement, un bureau d'étude spécialisé, pour une durée d'une année afin de couvrir l'ensemble des 4 saisons biologiques des espèces. Cette étude déterminera plus précisément les habitats naturels présents au sein de la zone d'étude ainsi que les niveaux d'enjeux associés.

Un mât de mesure chiros a été installé en avril 2024 pour une durée d'une année afin de mesurer précisément l'activité des chiroptères (chauves-souris).

### Avifaune, chiroptères et petite faune



*Milan royal*

L'**avifaune** fait l'objet d'études avec identification des flux migratoires et principaux couloirs de vols des espèces préalablement répertoriées.

La **petite faune** ainsi que les **chauves-souris** sont identifiées afin de déterminer les zones d'enjeux pour les différentes espèces.

La **société Volkswind** prendra soin d'**éviter les zones** à enjeux forts afin de **limiter l'impact sur les habitats et espèces identifiés**.

*Petit Rhinolophe*



## L'étude paysagère

Les éoliennes, par leurs dimensions, sont à même de dialoguer avec les grands éléments structurants du paysage.

L'évolution des paysages doit permettre de développer les potentiels naturels des sites en y intégrant l'évolution de l'anthropisation du territoire.

C'est dans un équilibre entre protection et développement que pourra se maintenir la cohérence entre les installations humaines et le territoire.



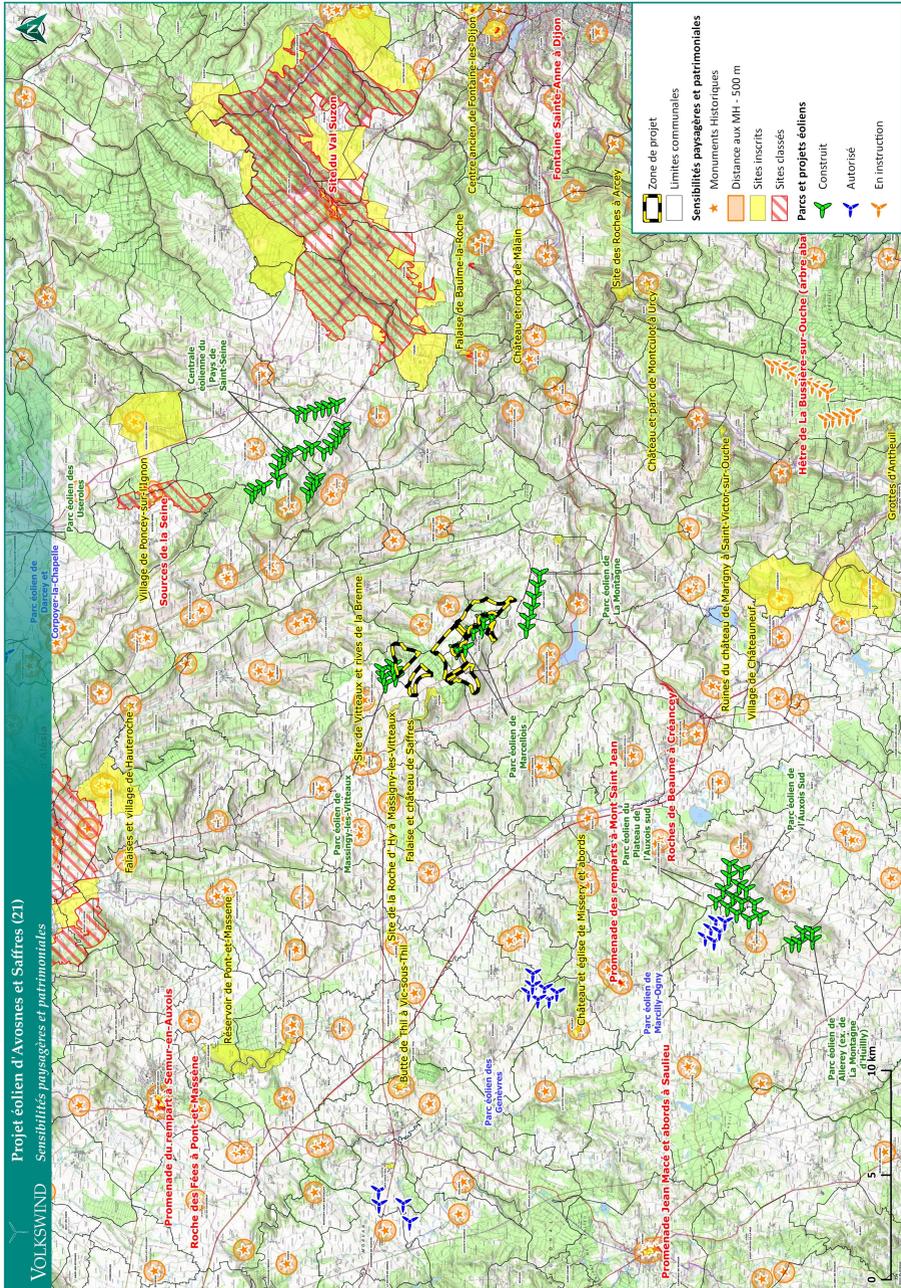
L'étude paysagère sera réalisée par Epycart, **bureau d'étude paysager spécialisé**.

**L'étude détermine l'impact visuel du parc éolien. Pour cela, le paysagiste :**

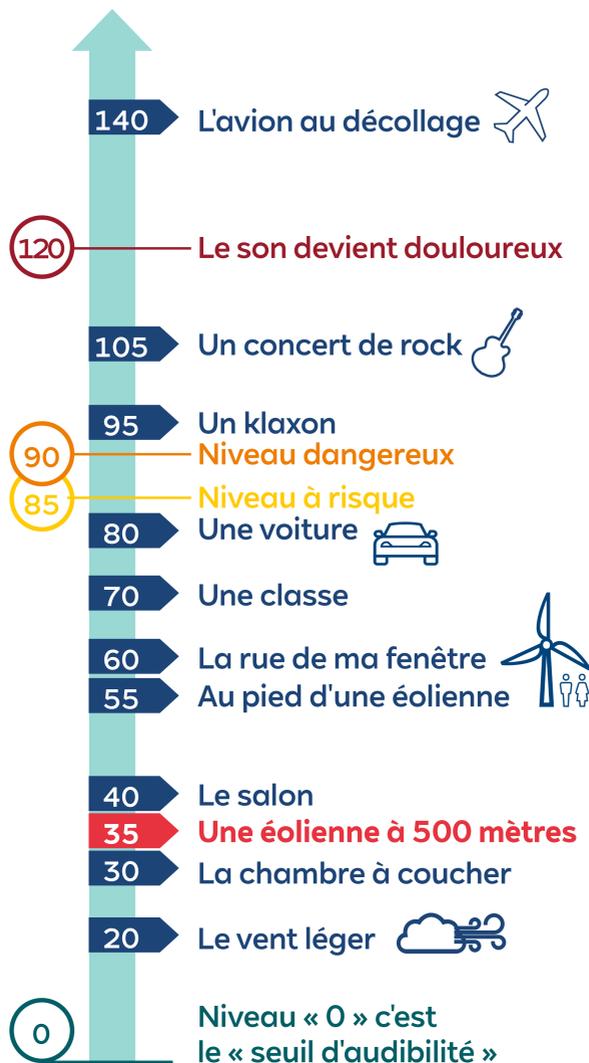
- Y Définir trois aires d'études,
- Y Effectuer un état initial de la zone de projet,
- Y Analyser les impacts du parc et les impacts cumulés avec les autres parcs éoliens,
- Y Étudier les variantes d'implantation et recommander l'implantation qui s'insère le mieux dans le paysage.

Trois aires d'études seront définies : ces aires d'étude tiennent compte de la **Zone d'Influence Visuelle (ZIV)**, tout en s'appuyant sur les composantes du territoire telles que le **relief**, les **boisements**, les **axes de communication**, les **sites et sentiers touristiques**, **l'urbanisation**, le **patrimoine inventorié** ou encore le **contexte éolien**.

# Sensibilités paysagères et patrimoniales



## L'étude acoustique



Depuis 2010, les éoliennes, y compris celles mises en service avant cette date, doivent respecter **un niveau d'émergence sonore** défini par la loi. La réglementation impose, pour un bruit ambiant supérieur à 35 dB (décibels), de ne pas dépasser les niveaux d'émergence de **3 dB la nuit et 5 dB le jour**.

## Quelle réglementation s'applique aux éoliennes ?

En cas de dépassement du niveau d'émergence, **un plan de bridage peut être mis en place** selon différents modes correspondants à des ralentissements graduels de la rotation de l'éolienne, réduisant la puissance sonore générée par celle-ci.

## La campagne acoustique d'Avosnes et Saffres

La campagne acoustique consiste à mesurer le bruit ambiant sur différentes zones à l'aide de micros, puis à simuler la présence des éoliennes dans le paysage acoustique.

Une **nouvelle campagne** sera **réalisée après la mise en service du parc** dans le but de confirmer cette étude et si besoin, d'en adapter le fonctionnement.

L'étude acoustique, réalisée par un **bureau d'étude spécialisé**, s'étendra sur plusieurs points de mesure fixes autour du projet. Ces points représentent les habitations susceptibles d'être les plus exposées.



Pour le projet éolien d'Avosnes et Saffres, les éoliennes utilisées seront à la pointe de la technologie. Ainsi un système appelé TES (Trailing Edge Serrations), encore appelé « peignes », composé de « dentelures », pourra être mis en place sur les pales des éoliennes, pour réduire les bruits d'ordres aérodynamiques.



## Les retombées économiques

### L'éolien et l'emploi

La filière éolienne comptait près de 1 000 sociétés actives dans le secteur et 28 266 emplois sur le territoire français en décembre 2022.



### Sollicitation aux entreprises

Pour les différentes phases d'un projet, des entreprises sont sollicitées afin de mettre à profit leurs compétences pour l'implantation d'un parc éolien.



Lors de la phase de construction, un parc éolien fait appel à de nombreuses entreprises locales principalement dans le secteur du BTP, représentant pour celles-ci un chiffre d'affaire de **250 000 €/MW**.

Cela représente environ 12,5 millions d'euros pour les entreprises qui participeront par exemple à un projet de 50 MW.

### Les retombées économiques pour les communes

Un parc éolien engendre nécessairement des retombées fiscales pour la commune, la Communauté de communes, le Département et la Région.

On estime ces retombées à **environ 11 000 €/MW de fiscalité annuelle**.

Les retombées fiscales annuelles pour l'ensemble du territoire sont donc estimées à 550 000 euros pour un projet de 50 MW.

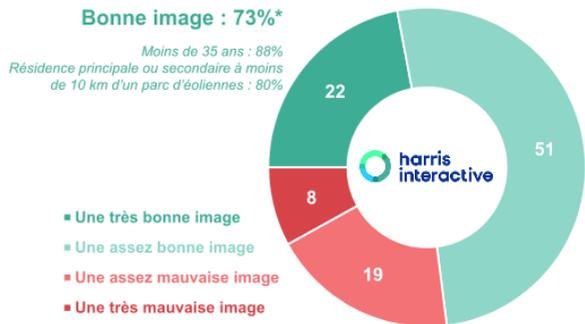
## Acceptabilité de l'éolien

Une enquête réalisée en ligne par Harris Interactive pour le compte du Ministère de la Transition Ecologique entre le 28 juillet au 5 août 2021 auprès de 2 708 Français âgés de 18 ans et plus nous présente quelques statistiques concernant l'acceptabilité de l'éolien en France.

### Une bonne image de l'éolien en général

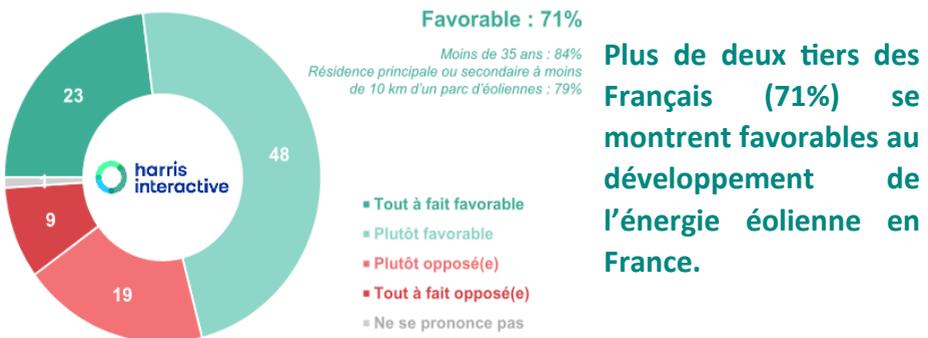
D'après Harris Interactive\*, **73% des Français ont une image positive de l'éolien.**

Ce pourcentage monte à 80% lorsque l'on interroge des personnes résidant à moins de 10 km d'un parc éolien.



### Une population plutôt favorable au développement éolien

De plus, après la construction du parc éolien, 50% des riverains qui étaient opposés avant l'installation des éoliennes considèrent toujours que cela est une mauvaise chose.



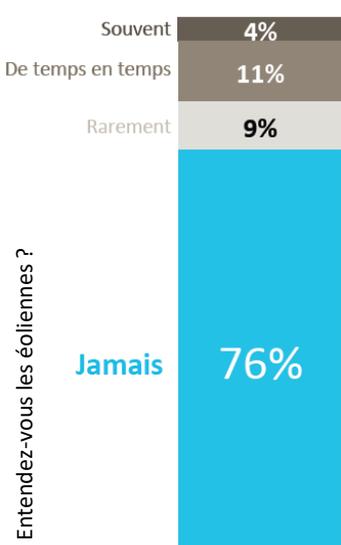
## Une nécessité face au dérèglement climatique

Près de 9 personnes sur 10 considèrent que le développement des énergies renouvelables en France est nécessaire face au dérèglement climatique.



## L'impact au quotidien

Un autre sondage du CSA (Consumer Science & Analytics)\* pour France Energie Eolienne vient confirmer cette première étude et développe d'autres aspects comme :



### **Le bruit**

Parmi les questionnés, 76% disent ne jamais entendre fonctionner les éoliennes depuis leur domicile. Ainsi, 24% des habitants disent entendre les aérogénérateurs, dont seulement 7% qui éprouvent une gêne particulière par rapport au bruit.

### **Le paysage**

71% des riverains pensent les éoliennes bien implantées dans le paysage.

\*Source : CSA - Consultation de Français habitant une commune proche d'un parc éolien (avril 2015)

## La concertation

### Création d'un Comité de Suivi

Nous proposons la création d'un Comité de Suivi qui aura pour principales missions de :

- Faire un état des lieux sur l'avancement du projet
- Discuter des points de blocages et/ou vigilance
- Définir les besoins en information
- Concevoir les modalités de mise en place des mesures d'accompagnement.



Le Comité de Suivi est ouvert à tous les habitants souhaitant s'investir, échanger et partager des réflexions via des réunions de travail. Si ce Comité de Suivi vous intéresse, nous vous remercions de nous envoyer un mail avec vos coordonnées à :

[comite-eolien-chaume-des-alouettes@volkswind.com](mailto:comite-eolien-chaume-des-alouettes@volkswind.com)

### L'information aux populations

Une première exposition à destination de la population a été effectuée au mois de mars sur Avosnes. Une seconde pourrait être réalisée à **Saffres** afin de présenter la zone de projet et les études en cours.

#### Exemple d'une exposition



Ce présent livret a pour objectif d'apporter le maximum d'information aux habitants des communes concernées par le projet.

# Le financement participatif

## Propositions de financement participatif pour la population

Volkswind s'engage à proposer aux habitants de participer au financement du parc éolien à un taux préférentiel via une plateforme participative (Lendosphère, Lendopolis, Enerfip, etc) lors des trois grandes phases du projet :

### Développement / Construction / Exploitation



Le financement participatif permet aux citoyens et riverains du futur parc éolien de prendre part à sa réalisation par le biais d'une collecte de fonds sur une plateforme dédiée.

C'est un moyen de soutenir le projet tout en bénéficiant d'un retour sur investissement avantageux, puisque les taux d'intérêts sont supérieurs à ceux d'autres produits d'épargne disponibles, tel que le Livret A.

### Exemple d'une campagne de financement participatif



200 000 €  
Objectif de collecte



2 ans  
Durée du prêt  
Échéances  
semestrielles



Réservé  
Aux riverains  
du projets



Taux d'intérêt  
Préférentiel pour  
les riverains



Gratuit  
Pour les prêteurs



Prêtez dès 50€  
Et jusqu'à 2 000€

# Les partenariats avec la population

## Consommation locale



- ✓ **Traçabilité** de l'électricité
- ✓ **Réduction du coût de l'abonnement**
- ✓ **Tarif préférentiel** sur le prix du kWh
- ✓ Consommation **renouvelable** et **locale**

## L'Aide Renouvelable aux Particuliers (ARP)



Installation de panneaux photovoltaïques en toiture

**Mesure d'accompagnement** proposant un remboursement partiel des travaux ou achats liés à l'économie d'énergie et à la préservation de l'environnement **destinée aux riverains du parc éolien.**



Ampoule économie d'énergie



Isolation thermique



Pompe à chaleur

# L'éolien en questions

## L'énergie éolienne est-elle fiable et quelles sont les solutions de stockage ?

Régimes de vents en France

La production d'énergie éolienne est de plus en plus prévisible et efficace. L'évolution des technologies permet de produire de l'énergie éolienne avec des vents de plus en plus faibles.

Puissance des vents



Il existe différentes solutions de stockage :

**Le transfert d'énergie par pompage (STEP)** est la solution la plus utilisée en France en pompant l'eau vers des réservoirs.

**Le stockage par hydrogène** est une solution compétitive et permet de stocker l'énergie, destinée ensuite à se substituer comme par exemple en tant que carburant.

## Ma maison va-t-elle perdre de la valeur ?

La présence d'un parc éolien ne modifie pas les caractéristiques objectives (état, taille, situation, équipements, accessibilité, attractivité du territoire ...) qui font la valeur d'un bien.

En réalité, la variation de la valeur de l'immobilier dans les communes rurales dépend beaucoup des services offerts par la commune (crèche, école, bibliothèque, associations, activités sportives ...).

Ainsi, la présence d'un parc éolien n'a pas d'incidence sur la valeur d'un bien immobilier. Les retombées économiques engendrées par le parc éolien permettent une amélioration des services proposés par la commune. Et dans ce sens augmenter son attractivité.

Nous pouvons citer l'exemple de Monsieur Alexis ARMANGAU, maire de Fitou (11), qui met en avant que l'arrivée du parc éolien n'a pas été préjudiciable sur l'immobilier de Fitou, puisqu'entre 2000 et 2007, il indique que le prix de celui-ci a plus que doublé. Un lotissement de 42 maisons et d'une vingtaine de logements sociaux est actuellement en cours\*.

## Vais-je continuer à recevoir la télévision si des éoliennes tournent près de chez moi ?

Les éoliennes peuvent faire obstacle ou renvoyer les différentes ondes. **Volkswind vérifie dès le début du fonctionnement du parc la réception TV dans les foyers de la commune.** En cas de problèmes de réception du fait des éoliennes, les solutions sont diverses et variées : l'installation d'un nouveau retransmetteur, l'installation d'antennes paraboliques ou de boîtiers TNT... Les frais induits sont à la charge de Volkswind (obligation définie par l'article L 112-12 du code de la construction).



## Qu'est-il prévu pour le démantèlement des éoliennes ?

Selon le code de l'Environnement (arrêté du 22 juin 2020), **Volkswind est responsable du démantèlement et de la remise en état du site à la fin de l'exploitation.** Aussi la société finance :

- ✎ Le démontage complet des éoliennes et des postes de livraisons y compris les câbles situés dans un rayon de 10 m.
- ✎ L'excavation de la totalité des fondations
- ✎ Le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur 40 cm de profondeur.
- ✎ Le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation.



Le montant des garanties financières est fixé par les conditions de l'arrêté du 26 août 2011 modifié le 11 juillet 2023. Ce montant actualisé tous les 5 ans conformément à l'article 31 est à minima de 75 000 € / éolienne de 2 MW maximum (+ 25 000 € / MW supplémentaire).

**Le démantèlement d'un parc éolien n'est en aucun cas à la charge de la commune ni des propriétaires des terrains.**

## L'énergie éolienne maîtrise-t-elle ses prix au service du pouvoir d'achat ?

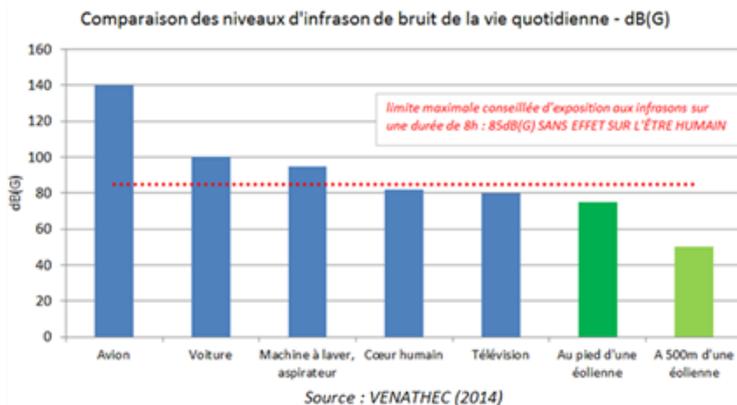
Les énergies renouvelables et en particulier l'éolien permettent de générer de réelles économies mais aussi de nouvelles recettes pour l'Etat. Elles sont devenues compétitives et contribuent désormais au budget de la France. Dans ces moments de crise géopolitique et de flambée des prix, les pouvoirs publics sont amenés à mobiliser des fonds pour **protéger le pouvoir d'achat des Français**.

En deux ans, les énergies renouvelables ont permis d'économiser 14 milliards d'euros aux finances du pays. D'ici la fin d'année 2024, l'éolien aura reversé l'équivalent de tout le soutien public perçu depuis 2003.

## Les infrasons des éoliennes portent-ils atteinte à ma santé ?

Les infrasons sont des sons de basse fréquence, si graves qu'ils ne sont pas perçus par l'être humain. **L'ANSES estime qu'il n'existe pas d'arguments scientifiques suffisants permettant de lier l'existence d'effets sanitaires pour les riverains** exposés à la part non audible des émissions sonores des éoliennes.

Elle réaffirme également que la **distance** réglementaire d'éloignement de l'habitat **de 500m** au minimum, par rapport à un parc éolien, **est suffisante**.



## Le tourisme est-il incompatible avec un parc éolien ?

Dans certaines communes, le phénomène du « tourisme vert » est en pleine expansion. En effet, des municipalités et des associations profitent de l'implantation d'un parc éolien sur leur territoire pour organiser des visites pédagogiques afin de faire découvrir aux curieux le fonctionnement de ces installations.



Deux exemples permettent de bien comprendre ce phénomène :

- À Aumelas (34), l'association « Demain la Terre ! », en collaboration avec la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault et EDF Renouvelables, coordonne et anime depuis 2007 des actions de sensibilisation et d'éducation autour du parc éolien d'Aumelas.
- Dans le département de la Haute-Loire, à Ally (43), c'est l'association « Action Ally 2000 » qui s'emploie à faire découvrir le parc éolien d'Ally-Mercœur en exprimant une certaine continuité avec les moulins à vents du XIXe siècle.



Des chemins de randonnées voient également le jour aux abords de ces parcs, permettant aux promeneurs de découvrir et d'apprécier la nouvelle identité des paysages.

Certaines communes organisent des compétitions sportives autour de leurs parcs éoliens. Comme par exemple à Névian (11) ou encore « La ronde des éoliennes » à Roumens (31).

## Pour aller plus loin

---

### Sources

ADEME - Filière éolienne française : Bilan, Prospective et Stratégie (Septembre 2017)

RTE - La production d'électricité par filière

ANSES - Evaluation des effets sanitaires des basses fréquences sonores et infrasons dus aux parcs éoliens (Mars 2017)

Académie Nationale de Médecine - Nuisances sanitaires des éoliennes terrestres (Mai 2017)

Harris Interactive - Les Français et l'éolien (Octobre 2021)

CSA - Consultation des Français habitant une commune à proximité d'un parc éolien (Avril 2015)

### Webographie

<http://www.ademe.fr>

<http://www.ipcc.ch>

<http://www.fee.asso.fr>

<http://www.negawatt.org>

<http://www.enr.fr>

<http://www.eurobserv-er.org>

<http://www.rte-france.com>

### Glossaire

**ADEME** : Agence de la Transition Ecologique

**FEE** : (FR) France Renouvelables

**ANSES** : Agence Nationale de Sécurité Sanitaire

**RTE** : Réseau de Transport d'Electricité

**CSA** : Consumer Science & Analytics

**SRADDET** : Schémas Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

**CSPE** : Contribution au Service Public à l'Electricité

**ENR** : Energie Renouvelable

**GES** : Gaz à Effet de Serre

## En conclusion

---

Nous espérons que ce livret vous aura apporté des informations claires et objectives sur le projet éolien ainsi que sur l'éolien en général.

Nous vous invitons à faire part de votre intérêt pour participer au comité de suivi à l'adresse :

[comite-eolien-chaume-des-alouettes@volkswind.com](mailto:comite-eolien-chaume-des-alouettes@volkswind.com)

VOLKSWIND se tient bien évidemment à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations.



**Volkswind France**

**Centre Régional de Montpellier**

2929 Avenue Etienne Méhul

34 070 Montpellier

Tel : 04 67 17 61 02

Mail : [montpellier@volkswind.com](mailto:montpellier@volkswind.com)

Site web : [www.volkswind.fr](http://www.volkswind.fr)